

DURÉE ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

LE GOUVERNEMENT DYNAMITE LES RÈGLES EXISTANTES

Par touches successives et différentes lois, le Gouvernement a déjà assoupli fortement les règles du temps de travail. Avec son nouveau projet de loi, il fait va encore plus loin, dangereusement.

Démarche d'autant plus condamnable, qu'elle fait fi d'une position commune du MEDEF, de la CGT et de la CFDT, qui permettait de négocier l'organisation du temps de travail au plus près des salariés.

Des mesures négatives pour les salariés, sur l'emploi, les conditions de travail et de vie, les salaires et le dialogue social !

La liberté de fixation du contingent d'heures supplémentaires (jusqu'à 405 h contre 220 actuellement) incitera les employeurs à son élévation, repoussant le bénéfice du repos compensateur prévu en cas de dépassement de ce contingent.

La CFDT souhaite limiter les heures supplémentaires aux situations de surcharge exceptionnelles de travail, pour privilégier l'emploi pour tous et la santé.

La suppression du repos compensateur des heures supplémentaires effectuées dans le cadre du contingent, supprime une contrepartie qui était favorable aux salariés.

Pour la CFDT, les règles du repos compensateur doivent être fixées au niveau national. Ce repos permet un temps de récupération pour les salariés ayant effectué des horaires élevés.

L'extension du forfait en heures va développer l'individualisation des durées du travail, avec des souplesses pour l'employeur, sans visibilité sur les prévisions d'activité pour le salarié.

La CFDT veut réserver le forfait, par accord collectif, à des fonctions bien délimitées, pour des salariés qui maîtrisent réellement l'organisation de leur travail.

L'élargissement du forfait en jour aux non-cadres et jusqu'à 235 jours/an, voire 282 jours par accord (contre 218 actuellement), entraînera des amplitudes de travail dangereuses pour la santé des salariés, y compris ceux qui n'ont pas d'autonomie dans l'organisation de leur travail.

Un forfait en jour bien réglementé et réservé aux cadres disposant d'une autonomie d'organisation, leur avait permis de mieux concilier vie professionnelle et privée.

La CFDT vous appelle à faire savoir avec elle,
votre désaccord avec ce projet de loi :
à vos députés et sénateurs qui sont en train d'en décider,
à votre employeur qui disposerait de tous les moyens pour contourner les 35 h !

LE DOGMATISME À L'ŒUVRE

Les discours du Gouvernement sont inacceptables

« *Les français travaillent beaucoup moins que les salariés des autres pays européens* »

En fait, le nombre d'heures travaillées en moyenne par an et par personne est inférieur au nôtre aux Pays-Bas, en Allemagne et très proche de celui de la France pour plusieurs autres pays.

« *Le coût du travail est trop élevé en France* »

Entre 1994 et 2004, le coût du travail ouvrier en France est resté globalement au même niveau que celui des États-Unis. Le coût du salarié allemand est 40 % au-dessus de l'ouvrier français.

En revanche le gouvernement est très discret sur la productivité, alors que les salariés français ont un taux de productivité horaire parmi les plus élevés.

Au mépris de la santé, des conditions de vie et de travail

Les pathologies liées à la surcharge de travail sont en constante augmentation et développer cette

surcharge, c'est favoriser leur multiplication, parfois jusqu'à des gestes désespérés comme le suicide. C'est

aussi amplifier les phénomènes de mal-être au travail avec toutes les conséquences que cela implique.

Au mépris de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle

Il y a une valeur croissante attribuée au temps hors travail (pour la famille, les loisirs, les relations

sociales, etc.). L'orientation actuelle «Travailler plus pour gagner plus» est une «désincita-

tion» à s'inscrire dans une perspective de régulation du temps de travail sur l'ensemble de la vie.

Au mépris de l'emploi

Des millions de salariés chômeurs ou à temps partiel contraint, attendent un emploi

dans des conditions acceptables. L'allongement de la durée du travail ne fait que creuser

l'écart entre ceux qui ont un travail et ceux qui désespèrent d'en avoir un.

Au mépris des rémunérations

Pour la FGMM-CFDT, la redistribution des richesses et la réduction des inégalités sont

des priorités. Ce n'est pas par l'allongement du temps de travail et les heures supplémentai-

res que les salariés doivent se payer leurs augmentations de salaire.

Au mépris de l'égalité

Le projet de loi donne un rôle central à la négociation d'entreprise et réduit considérable-

ment le rôle de la branche. Nous connaissons les limites et les difficultés de la négociation

d'entreprise et notamment pour les PME.

Vos élus CFDT seront à vos côtés pour que les équilibres soient respectés, faites appel à eux.